



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 30 MAI 2016**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
: MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers.  
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h. Il excuse l'absence de Messieurs MEDINA MERCHAN, Conseiller PS et SIDIS, Conseiller MR, Mesdames SMOLDERS et MAHIEU, Conseillères ENSEMBLE.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

**- BOIS DES MANANTS**

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

**- VEHICULES ABANDONNES SUR LE PARKING DU SALON COMMUNAL**

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

**- APPLICATION BETTER STREET**

---

## SEANCE PUBLIQUE

### **1. RAPPORT DE SYNTHÈSE 2015 PRÉSENTÉ PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN VERTU DES ARTICLES 96 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE ET L1122-23 § 1ER ALINÉA 3 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Ensemble, remercie le Directeur général des analyses et des informations fournies qui sont utiles pour évaluer la situation et mettre en perspective annuelle la gestion. Par ailleurs et à la lecture il constate un certain nombre d'éléments sur lesquels il veut revenir. Six domaines le retiennent :

1. Personnel : plusieurs emplois n'ont pas été attribués et des crédits alloués non utilisés, ce qui explique la situation budgétaire et comptable de ce secteur.
2. Absence de données : il faut souligner que les absences de données à recevoir des services handicapent l'analyse et le travail sur les perspectives de gestion. Une réorganisation de la collecte d'information ou une sensibilisation des services à l'importance des données de gestion doivent être pensées.
3. Antérieur : le rapport souligne que la différence des dépenses antérieures et des recettes antérieures est dans un rapport de 5 pour 1. Il rappelle aussi que depuis 2012, un million € a été dépensé sur les crédits antérieurs. Cela d'une part handicape la



gestion ordinaire et d'autre part montre l'impact du non réalisé.

4. Dettes : le point précédent est d'ailleurs en étroite liaison avec la gestion de la dette. De grands écarts avec les engagements sont constatés et nombre d'investissements sont retirés. La dette est donc mésestimée en regard des investissements réels prévus.

5. Les recettes de prestations sont réalisées à moins de 50% du budget initial, ce qui montre au minimum une estimation délicate et ce qui impliquent des écarts sur les perspectives de recettes, donc de moyens affectables.

Si l'on respecte l'adage "gouverner c'est prévoir", il faut conclure de tout cela que les prévisions étant peu fiables, l'affectation des moyens et les réalisations deviennent difficile à assurer.

Le Bourgmestre remercie Monsieur CHARLIER, répond sur le premier point en faisant remarquer que les engagements de personnel ont eu lieu depuis. Monsieur CHARLIER l'admet mais rappelle que le rapport concerne la gestion 2015.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, s'associe au constat. Il dit préférer commenter le compte en utilisant le rapport que commenter le rapport plus avant.

Le débat est clos.

Voir délibération – folio

## **2. -2.073.521.8/2015 - COMPTES - EXERCICE 2015 - POUR DECISION.-**

Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, intervient en ces termes :

### *"I. Compte budgétaire*

*Le compte budgétaire récapitule, après clôture de l'exercice, la mesure dans laquelle les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses ont été réellement réalisées.*

*En lieu et place du boni de 251.696€ prévu au budget ordinaire de 2015, nous avons un mali à l'exercice propre qui s'élève à -136.903€, il y a donc une différence de 388.600€ par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015 (2ème MB 2015) qui s'explique par 2 éléments indépendants de notre gestion à savoir :*

*1. le recouvrement des additionnels à l'IPP: celui-ci a rapporté, en 2015, 2.567.976,38€ au lieu des 2.824.277€ prévu au budget par le SPF Finances. Nous avons donc perçu 256.250€ de moins, soit une diminution de 10% par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015.*

*2. la subvention de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les frais de fonctionnement de l'enseignement communal (postes 721 ens. maternel et 722 ens. primaire) obtenue en 2015, est de 280.168€ au lieu des 433.223€ prévu au budget 2015, soit une perte de 153.055€ (35% de moins par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015).*

*Le conseil de l'enseignement, sur base des chiffres de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), nous a communiqué des chiffres erronés relatifs aux subsides à percevoir par enfants scolarisés dans l'enseignement communal. Le montant perçu par enfant inscrit en maternel est de 413,87€ par rapport au 551,83€ communiqué pour le budget 2015.*

*Tandis que pour ceux inscrit en primaire, le montant perçu est de 507,92€ par rapport au 677,22€ communiqué pour le budget 2015.*

*Pour le budget 2016, ces chiffres seront revus en Modification budgétaire en fonction des chiffres corrects et de la population connue d'enfants au 15/01/2016.*

*En recettes ordinaires à l'ex propre par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015 1. En recettes de prestation, la différence négative de 266.689€ s'explique par la non inscription du crédit spécial de « recettes-dépenses non engagées» de 195.000, par la diminution de 15.000€ de redevance pour occupation du domaine public GAZ*



*/ELECTRICITE et par la non perception de la vente des certificat verts (43.000€) et des ventes diverses de l'unité de biométhanisation (digestat et électricité) (20.023€) due au refus de réception définitive du chantier de l'unité de biométhanisation.*

*2. En recettes de transferts, nous avons une diminution de 529.224,28 € qui s'explique en grande partie par l'ipp (256.250,71 €), le pri (20.000€), la subvention de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les frais de fonctionnement de l'enseignement (153.054€) et des droits non-constaté des points APE (Aides à la promotion de l'emploi dans le secteur non marchand) octroyés à la commune (19.000€) suite au décalage entre le compte et le budget.*

*Il y a également la subvention Prévention de l'ICDI de 2015 qui a été constatée en 2016 (13.800€).*

*3. En recette de dette, nous avons une diminution par rapport à nos prévision de 2015 de 39.496 € due à la faiblesse des taux d'intérêts créditeurs (3.800€), la réduction du dividende de participation dans IEH /IGH (3000€) et à la non perception du dividende de participation BRUTELE (32.500€).*

*4. En recettes de prélèvement, il n'y a pas de différence.*

*En dépenses ordinaires par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015*

*1. En dépenses de personnel, nous constatons une diminution de 175.567€ par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015. Cette diminution s'explique en grande partie par les engagements non réalisés en 2015. Les procédures d'engagement se sont finalisée en 2016 pour le conseiller en prévention, pour l'employé au service état civil-population et pour l'électricien et le maçon. Le reste s'explique par la non indexation des salaires en cours d'année.*

*2. En dépenses de fonctionnement, nous avons une diminution de 223.741€. Les frais de fonctionnement ont diminué suite à une réduction des achats de maïs pour l'unité de biométhanisation (22.000€) mais grâce également à la passation de nouveaux marchés publics (frais téléphonie 7.000€ en moins; frais lié aux photocopieurs 8.000€ en moins par rapport aux prévisions budgétaires 2015,...).*

*3. En dépenses de transfert, nous avons une diminution de 11.323€ par rapport à la dernière prévision budgétaire de 2015. Il s'agit de Non-valeurs de droits constaté non-perçu à l'ordinaire (impôts, taxes et subventions).*

*4. En dépenses de dette, nous avons une diminution de 58.826 € qui provient de la diminution des remboursements d'emprunt à charge de la commune.*

## *II. Compte de résultats*

*Grâce à la stabilité de nos charges courantes (augmentation de 2.000€ sur un total de 12.700.000€) et au recouvrement effectif des recettes fiscales des additionnels à l'ipp et au pri par le SPF Finances, contrairement à la diminution de 1.643.000€ au compte 2014, nous obtenons un boni au résultat courant de 226.318€.*

*Le mali de 242.543€ au résultat global provient des charges non décaissées (amortissements et réduction valeurs).*

## *III. Bilan*

*Notre commune se trouve toujours selon les 3 indicateurs bilantaires (FR > 0, BFR < 0 et Trésorerie > 0) dans la zone dite de sécurité financière. Ceci signifie que la commune génère suffisamment de ressources pour financer ses actifs circulants et son cycle de fonctionnement courant. En d'autres mots, la commune détient donc en bas de son Bilan, assez d'actifs liquides pour pouvoir régler ses dettes à court terme.*



#### *IV. Conclusion*

*Pour 2015, nous avons subi l'influence négative de 2 événements extérieurs à notre gestion à savoir:*

- 1. 240.000€ d'additionnels à l'IPP non recouverts par le SPF Finances;*
- 2. 153.000€ de subvention non perçue pour les frais de fonctionnement de l'enseignement communal dû à une communication de chiffres erronés par la Fédération Wallonie Bruxelles.*

*Sans compter l'impact de ces événements, le résultat aurait été positif.*

*Nos dépenses de fonctionnement et de personnel sont maîtrisées.*

*Ce compte 2015 affiche également une diminution de la dette pour laquelle nous restons toujours prudent face aux questions de stabilité et de respect des balises budgétaires.*

*Cette diminution s'explique par notre faible recours à l'emprunt et à notre gestion active de la dette par la fixation de nos taux d'endettement.*

*Nous maintenons donc le cap d'une gestion communale saine et efficace en maîtrisant les éléments sur lesquels nous gardons une influence.*

*Espérons que les politiques menées au niveau régional et fédéral n'auront plus de répercussions négatives sur les finances communales en 2016."*

*Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle que le compte n'a pas la même portée qu'un budget qui lui fixe des perspectives et des projets. Par contre le compte établit de façon précise et officielle les résultats d'une gestion. Il déclare d'emblée que globalement, sur la situation, le résultat est meilleur en 2015 par rapport à 2014. Comment expliquer cette amélioration? Est-ce que cette amélioration va se poursuivre? Essentiel de la différence : le retard ou la perte de perception des impôts. J'avais déclaré que le résultat 2014 était anormalement mauvais du fait de la perte de perception, mais en 2015, on assiste à un rattrapage au moins partiel des retards. C'est donc un "anormalement bon" face à un "anormalement mauvais". 2016 devrait retrouver une situation intermédiaire entre les exercices précédents . Donc, attention, l'amélioration 2014-2015 pourrait être conséquence de ce déséquilibre de perception.*

*Dette : c'est vrai qu'elle n'augmente pas et la dette long terme diminue, mais la dette court terme augmente dans la même proportion. Globalement avec le même niveau, mais avec une dette structurée autour du court terme. Les investissements en matière de voirie tels que recensés le montre : si il y a un déficit d'entretien, cela se paiera. La politique d'investissement change.*

*On voit qu'une part importante de la maîtrise de la dette vient de marchés passés trop tard qui n'influencent pas 2015. Ils n'impactent pas mais influenceront, ou seront abandonnés. Ce phénomène de report sur l'avenir est préoccupant et constant : ou bien c'est réalisé et on accroît la dette ou non et les investissements nécessaires ne seront pas réalisés.*

*La situation extérieure n'est pas favorable mais il n'y a pas que cela. Un peu de clairvoyance et de modestie s'impose. Nier une responsabilité locale sur un certain nombre de décision paraît léger. Les recettes diminuent? Mais celles du Fonds des Communes augmentent pour la quatrième année consécutive. Il faut admettre que toutes les communes subissent les problèmes et tous les niveaux de pouvoirs sont en difficulté.*

*Les conséquence presque techniques de votre manière de gérer est le fait d'avoir des budgets qui ne sont pas représentatifs de la gestion. Soit il ne sont pas réalisés soit ils*



*ne sont pas réalistes. Les fonctionnaires le disent ( Monsieur Marique donne alors des citations de la DF et du DG). Quand on corrige en modification budgétaire sur les antérieurs, on maintient l'impression que ça va bien (le budget initial est en boni) mais quand on examine les antérieurs, le boni global diminue. Comment peut-il se faire qu'avec des budgets en boni, le boni global diminue chaque année? Ce compte le démontre de façon claire. Il est remarquable au niveau technique, mais il témoigne de la situation pour l'avenir. Pas d'euphorie : les charges d'investissements reportée, de recrutements, les reports de perception se feront sentir (IPP, notamment). Le manque de rigueur des prévisions et des budgets handicapent la gestion. l'essentiel rigueur et l'essentiel prudence doivent guider.*

*Monsieur GRENIER, Echevin, répond : "quand vous revenez sur les réalisations, quand on voit le taux des réalisations, on est à plus de 93%. Les reports de l'ouverture effective de l'activité de l'unité de Biométhanisation justifient une masse financière importante dans le non réalisé."*

*Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, intervient en ces termes :*

*"Au moment du vote du budget 2015 vous sortiez le champagne en criant dans la presse que les finances sortaient du rouge ou revenaient au vert (voir conférence de presse du 18 décembre 2014).*

*Mais la réalité du compte est toute autre démontrant, une fois de plus que cette annonce était de la poudre aux yeux, des illusions.*

*Le champagne était sorti trop tôt !*

*Lors de l'analyse du budget initial, nous avons souligné combien le passage de l'IPP de 7,5 à 8,5% influençait le résultat.*

*Nous rappelons une fois encore que 1% d'IPP apporte 300.000 € de plus.*

*Il faut aussi noter la majoration du fonds des communes de 113.000 € ce qui conduisait pratiquement au boni annoncé de 429.000€.*

*Lors de la dernière modification budgétaire, ce boni annoncé fondait déjà à 251.000€ et on arrive au compte à un négatif de 136.903 EUROS à l'exercice propre.*

*Le résultat global (ce qui reste de disponible pour la commune) est maintenant de 285.188 €, un montant qui se passe de commentaires.*

*Les recettes en 2015 sont pourtant à un niveau élevé tant pour le fonds des communes que pour les recettes fiscales. Nous rappelons à ce sujet que le PS applique à Aiseau-Presles un IPP de 8,5% et un précompte immobilier de 2600 centimes additionnels ce qui en fait une des communes les plus taxées de l'arrondissement !*

*De l'autre côté, les dépenses sont toujours à la hausse ainsi, les dépenses de fonctionnement sont réparties à la hausse ce qui est inquiétant et c'est vrai aussi pour les dépenses de transfert entre autres vers la RCA et vers le CPAS à savoir dans ce cas 220.000 € ce qui confirme aussi (ceci dit en passant) l'analyse que nous avons faite à l'époque mais c'est bien entendu la minorité qui avait tort !*

*Du côté positif, on constate que les charges de personnel diminuent mais cela est dû à des retards dans les engagements c'est-à-dire à des promesses non tenues une fois de plus !*

*Quant à la charge de la dette, on pourrait se réjouir de sa diminution mais à y regarder de plus près cette diminution est essentiellement due à l'absence de projets de la majorité ce qui nous permet de qualifier l'année 2015 d'une année inerte.*

*C'est effectivement une année durant laquelle peu de décisions importantes ont été prises. Il suffit de passer en revue les 10 conseils communaux de l'année 2015 et de*



*reprendre les points des ordres du jour de ces conseils.*

*En séance publique il y a eu 213 points.*

*Quand on enlève les PV, les Arrêtés du Bourgmestre, les points relatifs aux taxes, aux AG des intercommunales, aux budgets et comptes, aux fabriques d'Eglises, etc., on se rend compte que les décisions qui ont eu un impact sur des engagements financiers sont au nombre de 17 et encore toutes n'ont pas été exécutées.*

*Et malgré cette inertie c'est-à-dire l'absence de décisions susceptibles de faire bouger notre commune, de l'améliorer, de donner aux citoyens un plus, la majorité socialiste arrive à un compte financièrement mauvais ce qui ne fait que renforcer notre analyse et notre inquiétude.*

*Ce n'est pas une critique de notre part, c'est un constat qui résulte de l'analyse des chiffres et si on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres il y a une chose qui est certaine c'est le résultat mathématique d'une addition ou d'une soustraction.*

*Nous voulons mettre le doigt sur ce qui ne va pas c'est le principe de l'opposition constructive.*

*Ce n'est donc pas l'opposition qui est négative mais la majorité qui s'enferme dans une autosatisfaction dangereuse pour les citoyennes et les citoyens de notre commune.*

*Il faut que cette majorité soit lucide et ose regarder la réalité en face, cela sera bénéfique pour tout le monde !*

*Une fois de plus le groupe ENSEMBLE votera contre ce compte !"*

Monsieur GRENIER, Echevin, : il aurait été bien que vous veniez voir le profil de la commune. Il est très positif.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre : nous sommes prudents, nos projets seront réalisés, nous avons fait le gros dos pour éviter les problèmes. Nous allons réaliser.

Un débat s'en suit sur pertinence des choix et des inscriptions budgétaires, prévisions et réalisations, prudence et potentiel, état des lieux et perspectives...

le Bourgmestre passe au vote.

Le point est admis par 12 OUI et 5 NON.

Voir délibération – folio

**3. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION DE L'ECOLE COMMUNAL D'AISEAU-CENTRE EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**4. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION DE L'ECOLE COMMUNALE DE PRESLES EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**5. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION L'ECOLE COMMUNALE DE PONT-DE-LOUP EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.



Voir délibération – folio

**6. -1.851.12 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION DE L'ECOLE COMMUNALE DE ROSELIES EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**7. 1.851.12 - ENSEIGNEMENT - PROJET DE RESTRUCTURATION DE DEUX ECOLES COMMUNALES AVEC EFFET AU 1ER SEPTEMBRE 2016 - POUR DECISION.-**

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications. Elle rappelle que ce sont des chiffres de janvier il faudra voir en septembre prochain.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, n'a aucune remarque mais pose une question : "dans l'évolution école par école, quand vous fusionnez ainsi que vous le proposez, on arrive à 7 unités en plus de la limite. Si on avait fusionné autrement, il semble que nous aurions plus de marge.

Madame GEERAERTS, Echevine, répond qu'au vu des inscriptions, il est préférable de proposer la fusion telle qu'elle est suggérée que de se profiler sur une fusion plus équilibrée avec les chiffres officiels de janvier mais qui ne tient pas compte d'une évolution avérée depuis qui montre tout l'intérêt du choix proposé aujourd'hui.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, rappelle que la question avait été abordée lors d'une réunion le 28/04/2016 mais qu'il y a eu très peu d'information sur le sujet. Il demande une réunion pour compléter les informations et surtout une information pour les parents. La réunion proposée en fin septembre lui semble tardive pour expliciter les structures de la rentrée avancées aujourd'hui.

le Collège propose en réponse à cette remarque de faire parvenir aux conseillers du Conseil de participation la copie d'un courrier d'information envoyé aux parents, afin que les membres du PO soient informés en parallèle aux parents et qu'ils soient rassurés quant à une information adéquate et correcte des parents..

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**8. PROJET DE RENOVATION PISCINE DE FARCIENNES - COLLABORATION - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications. Il rappelle que l'étude de faisabilité lancée et financée par Farcienne sera présentée au Conseil et constituera la pièce maîtresse des débats à venir sur la pertinence et le réalisme du projet proposé par Farcienne à Châtelet et à Aiseau-Presles.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, commente l'euphorie de la majorité à propos du projet et apprécie le caractère laudatif des déclarations exprimées par le Collège à propos de l'intérêt d'une gestion de type privé du complexe. Il s'étonne cependant de divers éléments financiers. Il note une diminution du coût constatée dans les prévisions dans les 3 hypothèses. Ainsi, on envisage 960 000€ de dépenses et 545 000€ de recettes, le solde à financer, augmenté de 100 000€ de provision est allégé de 315 000€, soit 60%. Pourquoi? D'où vient cet apport?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond qu'il s'agit vraisemblablement de subsides mais propose d'attendre l'étude de faisabilité et les analyses financières qui y seront développées car le schéma proposé est le résultat d'une préétude de Farcienne que le Collège ne maîtrise pas totalement.

Monsieur GRENIER, Echevin, ajoute qu'un fonds spécifique peut être sollicité en dehors



des subsides et qu'il s'agit sans doute d'aides complémentaires, soit côté emprunts à taux préférentiels, soit côtés subsides complémentaires. Il propose comme le Bourgmestre d'attendre le résultat de l'étude.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, revient sur la structure intercommunale qui serait proposée et le calendrier assez serré qui est prévu. D'autre part, il s'inquiète quand il lit que le risque est nul pour les pouvoirs publics du fait du partenariat envisagé, car une telle affirmation n'est pas très raisonnable. Si les pouvoirs publics ont le contrôle sur les prix, le partenaire privé qui connaîtrait des difficultés devrait évidemment négocier et il paraît peu vraisemblable que les partenaires publics ne devraient pas intervenir d'une façon ou d'une autre. Le risque n'est donc pas si nul que cela.

Le Bourgmestre lui répond qu'il est évident que cet aspect sera particulièrement étudié et que ce qui existe à ce jour comme projections ou analyses ne découlent que des informations recueillies par Farciennes. Lors des réunions qui se sont tenues sur le sujet, des exemples comme ceux de La Louvière ou Mons ont été avancés, sans plus. Nous sommes prêts à entendre tout, mais la décision sera bien réfléchie, il est évident que le Collège ne proposera pas de s'affilier à une structure problématique.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, déplore l'omniprésence médiatique du Bourgmestre de Farciennes qui occupe le devant de la scène en monopolisant l'attention alors qu'il y a trois partenaires concernés de façon identique dans le principe de gestion mutualiste esquissé.

Le Bourgmestre et quelques membres du Collège marquent leur identité de vue sur ce sujet.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, appelle également l'attention sur la communication sur le sujet mais aussi sur la répartition du pouvoir de décision qui sera à négocier.

Le Conseil Communal prend information du dossier sans autre décision que l'accord sur une étude à mener, sans engagement financier ou institutionnel dans l'état actuel des choses.

Voir délibération – folio

**9. -2.075.712 – HOLDING COMMUNAL SA – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES LE 29 JUIN 2016 – ORDRE DU JOUR – POUR DECISION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**10. -1.812 – SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN DE CHARLEROI (TEC) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2016 - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, déplore que, connaissant les contraintes communales, les responsables d'intercommunales envoient des convocations avec un préavis très court pour les AG. Une convocation envoyée le 17 mai pour une assemblée quinze jours plus tard n'est pas une attitude sérieuse et témoigne d'un certain mépris pour les conseils communaux qui ne peuvent finalement que prendre information. Il demande à ce qu'une réaction nette de désapprobation et de protestation soit exprimée à l'égard des différentes intercommunales qui comme la TEC ne tiennent pas compte des délais minimaux à anticiper pour soumettre leurs ordres du jour et rapports aux conseils communaux dont ils sont les représentants.





Le Bourgmestre déclare que la remarque leur en sera faite.

Le Conseil Communal prend information du dossier.

Voir délibération – folio

**11. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend acte.

Voir délibération – folio

**12. -1.824.112 – INTERCOMMUNALE – ORES ASSETS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2016 - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**13. -1.82 – INTERCOMMUNALE – IDEFIN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**14. -2.073.532.1 – INTERCOMMUNALE – IMIO – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 02 JUIN 2016 - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 16 oui et 1 abstention (MR).

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, justifie l'abstention du fait d'une convocation pour une réunion qui a lieu deux jours plus tard. Il est impossible de faire connaître la position du Conseil, le préavis de cinq jours entre réunion du Conseil et AG n'est pas respecté. C'est moins flagrant que pour les TEC mais tout aussi déplorable et antidémocratique. Le rôle et le poids du Conseil communal sont inexistants.

Voir délibération – folio

**15. -2.073.532.1 – INTERCOMMUNALE – SWDE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2016 - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 16 oui et 1 abstention.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, justifie son abstention de façon identique au point précédent.

Voir délibération – folio

**16. SOCIETE BRUTELE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016 – POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**17. -1.777.614 – INTERCOMMUNALE – ICDI – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.



Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souligne que le rapport démontre que l'ICDI persiste et signe dans son auto-congratulation alors que les problèmes soulignés par les chiffres, notamment en matière de recyclage (largement en dessous des moyenne). Tout va dans le sens que les alternatives ne sont pas efficaces : le système de recyclage ne fonctionne pas, il y a moins de visites au parc à conteneurs. C'est un rapport qui donne le ton et n'a d'autre but comme chaque fois que de justifier sa stratégie en matière d'incinération. Il se limite à quatre chiffres qui placent le carolo par rapport à la RW :

- la RW présente une moyenne de 515 kg de déchets par habitant, la région de Charleroi 470kg.

- si l'on analyse la chose compte tenu du recyclage, la RW incinère 150 kg par habitant, le ressort de l'ICDI présente un volume d'incinération de 175 kg par habitant. Donc avec une collecte inférieure, l'incinération est supérieure. Ce n'est pas le comportement du citoyen, c'est la gestion de l'intercommunale, qui n'est pas aussi efficace dans les alternatives .

Il y a une chose qui est certaine : dès que ce four sera là, si la chose se réalisait, il ne faudra pas un an pour que l'on se pose la question de l'utilité. Et donc : la question subsidiaire sera "que va t on faire de ce four, en surcapacité?" Il faudra donc traiter des volumes qui ne seront ni de notre zone, ni des déchets ménagers. C'est une preuve supplémentaire du caractère illusoire et parfois mensonger des affirmations voire des impressions distillées par l'intercommunale. Il déclare ne pas approuver un rapport qu'il considère comme "anesthésiant" en regard de la réalité qu'il constate.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que des décisions vont dans le bon sens, comme les sacs biodégradables qui ont été acceptés.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, exprime son étonnement de voir l'intercommunale céder sur cette question, mais il remarque que la décision a été prise avec un tel délais que la décision d'installer le four a été concrétisée avant que la question des sacs ne trouve une issue favorable.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, propose de voter pour l'ensemble, et confirme que le combat continue. Il annonce qu'une lettre sera envoyée à l'intercommunale relativement à l'installation d'un parc à conteneur au bénéfice des habitants d'Aiseau-Presles.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, annonce clairement que si le conseil s'abstient il s'abstiendra mais que si le conseil vote oui, il votera non.

Le point est admis par 16 oui et 1 non.

Voir délibération – folio

**18. -2.077.95 - SA ETHIAS - ASSOCIATION D'ASSURANCES MUTUELLES – DROIT COMMUN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admsi à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**19. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio



**20. 1.811.111 - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – ANNÉE 2016 – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE VOIRIE RUE JOSEPH WAUTERS À ROSELIES - A) TRAVAUX – POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION D) AVIS DE MARCHÉ – POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**21. -1.811.111 - PLAN "TROTTOIRS" - AMENAGEMENTS DE TROTTOIRS ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES PIETONS - CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UN PRET "CRAC" CONCLU POUR LE FINANCEMENT ALTERNATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN "TROTTOIRS".- POUR APPROBATION.-**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle qu'on est toujours dans les 4 rues prévues initialement. il lui semble qu'il y a plus urgent que ces rues (Monsieur DAUVIN, Chef de groupe PS, répond qu'il s'agit de finaliser le plan de mobilité voté en 2002). Un problème comme celui de la rue Biot devrait retenir l'attention.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, estime qu'il y a surtout un conflit de voisinage.

Monsieur MARIQUE rétorque qu'il y a de réels problèmes de sécurité et qu'il ne faut pas traiter la chose de cette façon sans intégrer les questions de sécurité globale de la voirie.

Le Bourgmestre évoque, en préalable à toute action à ce niveau, des réunions qui doivent se tenir sous peu, que ce soit avec Sambre et Biesme ou avec les personnes qui sont concernées par ce qui est, selon sa vision des choses, de plus en plus un conflit local.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**22. -2.073.511.1.- FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU SITE SAR/C103 DIT "N°5 D'OIGNIES" A AISEAU-PRESLES CONCLU DANS LE CARDE DU PLAN "SOWAFINAL II".-**

Le Bourgmestre propose de lier les deux objets traités par ce dossier et le suivant. Il explique également qu'une réunion publique se tiendra pour informer les riverains du chantier qui va bientôt s'ouvrir.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications sur l'opération.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**23. -2.073.511.1.- FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU SITE SAR/CH142 DIT "EMAILLERIE ET FONDERIE PAITRE-BRUYERE" A AISEAU-PRESLES CONCLU DANS LE CARDE DU PLAN "SOWAFINAL II".-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**24. 1.857.073.521.8/2015 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT CLET A PONT DE LOUP - COMPTE - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.



Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions.

Voir délibération – folio

**25. 1.857.073.521.8/2015 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT JOSEPH - COMPTE - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions.

Voir délibération – folio

**26. 1.857.073.521.8/2015 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT MARTIN - COMPTE - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions.

Voir délibération – folio

**27. -1.857.073.521.1/2016 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT MARTIN A AISEAU - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions.

Voir délibération – folio

**28. -1.857.073.521.1/2016 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT REMI A PRESLES - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions.

Voir délibération – folio

**29. POINT SUPPLEMENTAIRE - BOIS DES MANANTS - POUR INFORMATION**

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, explique la préoccupation de son groupe qui relaye les plaintes des riverains qui constatent que ce bois devient un vrai dépotoir, visible de la route.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que des demandes ont été envoyées au chef de Cantonnement de Thuin, qui gère l'espace forestier communal. Aucune réponse n'a été reçue ce jour à nos demandes de réunions. Du côté communal, une seule plainte a été enregistrée. Il est évidemment que ce sont des riverains qui viennent polluer le site. Une opération de prévention est en cours avec Sambre et Biesme. Un courrier a été adressé aux riverains sur base des constats opérés par l'agent constatateur. Il ajoute que des caméras vont être placées. Il fait remarquer que la question se pose aussi au bois de Broue, le Collège a rencontré les riverains de ce bois. Il existe des PV dressés à cet endroit et dans divers passages (rue d'Aiseau, rue des Ecureuils où des propriétaires se débarrassent de leurs déchets verts ou autres dans le bois). une sensibilisation "bois des Manants" et des clôtures seront dressées dans le "bois de Broue" par les propriétaires. Des actions sont envisagées, idem pour la rue Biot.

Monsieur GRENIER, Echevin, ajoute que le problème existe aussi par rapport au gibier, qui s'empoisonne avec les déchets verts. La zone sera sous surveillance de caméra en priorité lors des tests prévus. Un envahissement de la zone par ces déchets verts est constaté.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, informe l'assemblée qu'une opération de taille des arbres est prévue pour éviter l'envahissement des propriétés des riverains par ces arbres. Des accords ont été passés avec les riverains.



Voir délibération – folio

### **30. POINT SUPPLEMENTAIRE - VEHICULES ABANDONNES SUR LE PARKING DU SALON COMMUNAL - POUR INFORMATION**

Monsieur CHARLIER, Conseiller Chef de groupe ENSEMBLE, expose le point. Des véhicules, dont le nombre augmente régulièrement ces derniers temps, sont garés sur le parking communal jouxtant le site "dins les courtils". S'agit-il de véhicules abandonnés, car ils sont sans plaque. Y a t il une taxe à appliqué et à qui? C'est un terrain communal qui est envahi et le groupe considère qu'il faut réagir.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que la situation est bien connue et qu'une opération conjoint "agent constatateur" et "Police" est déjà mise en oeuvre. En tant que Bourgmestre, il ne lui est pas possible de faire enlever des véhicules sur un terrain privé, même si c'est une propriété communale. Il semble que deux mécaniciens dont les garages jouxtent le site se renvoient la balle. Les recherches par l'agent constatateur se font sur base du numéro de châssis des véhicules. Des mesures de prévention et des enlèvements des véhicules ont eu lieu et auront lieu. Il ajoute qu'un constat devra être fait par huissier pour qu'en tant que propriétaire la commune puisse demander l'enlèvement et à défaut il pourra suppléer à l'absence de réaction en tant qu'officier de police administrative pour procéder d'office à ces enlèvements.

Monsieur STANDAERT, Echevin de Travaux, évoque l'expérience de Sambre et Biesme, qui a connu ce genre de problème.

Voir délibération – folio

### **31. POINT SUPPLEMENTAIRE - APPLICATION BETTER STREET - POUR INFORMATION**

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, explicite sa demande de point supplémentaire en évoquant l'existence et l'utilisation notamment par la commune de Farciennes d'un outil informatique susceptible d'aider à lutter contre les incivilités et à organiser de façon rapide et efficace les procédures de nettoyage. Cet outil améliore nettement la capacité des services communaux à réagir immédiatement et à programmer les interventions sur le terrain dès le constat opéré. Il demande si Aiseau-Presles s'est intéressé à cet outil et si la commune compte l'adopter, vu l'efficacité constatée de ce mode de gestion. Il évoque 82% de solutions positives dénombrées à Farciennes apportées aux demandes ou informations relayées par les citoyens via cet outil. Voiries, nids de poules, déchets clandestins : les domaines où cet outil peut être utilisé sont nombreux. Il souligne par ailleurs l'intérêt de rendre le citoyen acteur et partie prenante de la gestion de la propreté et de la sécurité des routes.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, informe le conseil que l'intérêt est porté à cet outil depuis la fin 2015, que plusieurs communes s'en servent depuis l'automne 2015 et qu'il est intéressant d'estimer l'efficacité de son adoption par la Commune. Il est raisonnable de penser que l'outil est trop récent pour se précipiter dans son acquisition et qu'il est utile de le laisser faire ses maladies. Est-ce utile pour nous, n'y aura t il pas des demandes non fondées qui vont multiplier des interventions inutiles. Une réunion est prévue avec l'expert technico-commercial qui viendra présenter la philosophie de ce processus d'aide à la gestion. Le service informatique communal étudie les alternatives, notamment Fix my street. C'est en effet un marché public et il est important de veiller à comparer les différents produits sur le marché ainsi que les éléments que la commune veut retenir dans la définition de l'utilisation de ce type de logiciel.

Voir délibération – folio

### **32. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2016 - POUR DECISION**

Suite à la remarque du DG sur le fait que le point supplémentaire relatif à la gestion des cimetières, fort synthétisé dans le PV, pourrait être développé sur base de l'information



délivrée en séance secrète du 25/04, et avc l'accord du Conseil, le procès-verbal est reporté.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 30 MAI 2016.

Par le Conseil :  
Par ordre,

Le Directeur Général,

D. STAMPART

Le Bourgmestre- Président,

J. FERSINI